

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS <sup>de l'Eure</sup>

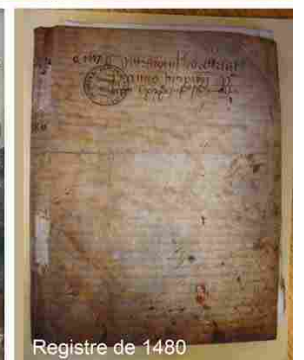
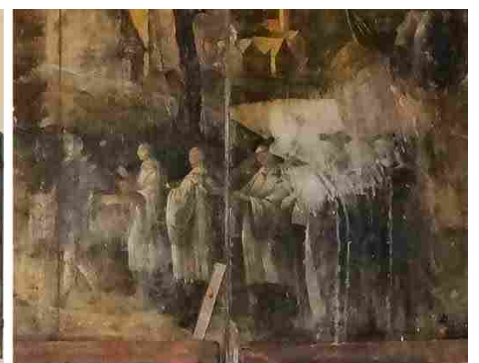
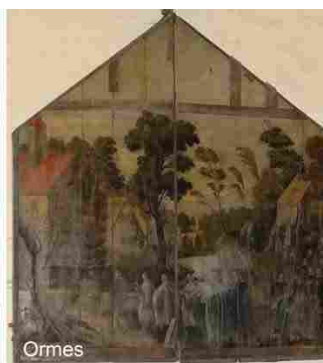
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Connais. Églises n°52 – 16 déc. 2013 – Yvette PETIT-DECROIX (Fondation du Patrimoine) et France POULAIN

## L'histoire des charités de l'Eure

Les charités (ou confréries de charité) sont des associations de laïcs destinées essentiellement à assurer les inhumations ; au cours des siècles cependant leur rôle s'est diversifié et elles ont participé directement aux liturgies, tout en assumant une forme d'aide sociale. Les charités ont laissé des traces de leur histoire que ce soit des documents écrits, des objets et des tissus ou des bâtiments. Après leur déclin annoncé dès le 18<sup>ème</sup> siècle, mais précipité au 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle, elles connaissent aujourd'hui une véritable renaissance.

**Autrefois.** Les charités ont été créées au Moyen-Âge sans doute dès le 10<sup>ème</sup>-11<sup>ème</sup> siècle (Broglie 1017, Menneval 1080). Elles sont nées de la nécessité d'ensevelir les morts et de la volonté de donner aux funérailles une solennité, marquant ainsi le passage de la vie terrestre à une autre vie.

Les charités se développèrent surtout à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, après la guerre de Cent Ans quand, le calme revenu, il fut possible de réorganiser les structures religieuses, politiques et sociales. Ainsi, de nombreuses charités furent enregistrées entre 1450 et 1480 (Pîtres, Connelles, Romilly sur Andelle, Heuqueville...).



Leur progression continua aux 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles quand elles jouèrent un rôle dans le Contre Réforme. Cependant, elles commencèrent à décliner au 18<sup>ème</sup> siècle.

A la Révolution, les charités furent supprimées par le décret du 18 août 1792, mais elles réapparurent dans l'Eure dès 1801 à la demande du préfet, Masson de Saint Amand, qui se lamentait sur l'absence d'inhumations décentes. Elles se développèrent à nouveau sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) et pendant le Second Empire (1851-1870). Ainsi, en 1842, il y avait 550 charités dans l'Eure. C'est à cette époque que les confréries passèrent vraiment sous la tutelle de l'évêque d'Evreux, Monseigneur Olivier, ce qui parachevait une mainmise de l'Eglise sur les charités amorcée dès le Moyen-Âge.

La Première Guerre mondiale, la baisse de la natalité, l'exode rural et la déchristianisation expliquent le nouveau déclin des charités au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Beaucoup de charités disparurent entre les deux guerres, faute de confrères.

**Aujourd'hui.** Après la Seconde Guerre mondiale, au contraire, les charités connurent un regain de vitalité. L'impulsion fut donnée par le premier congrès qui s'est tenu en juillet-août 1947 à Giverville, petite commune du Lieuvin, où se retrouvèrent 80 charités de l'Eure. Elles fondèrent l'Union Diocésaine des Charités dont les premiers statuts parurent en 1948. Depuis cette date de nouvelles charités se créent régulièrement. Les plus récentes sont celles de Fontaine Bellenger en 2010, de Saint Julien de la Liègue en 2011 et de Verneuil sur Avre en 2013.

Actuellement le département de l'Eure compte 122 charités en activité, qui se réunissent régulièrement, soit dans les congrès tous les 5 ans comme à Bourg Achard en 2012, soit dans des rassemblements tous les ans : le dernier s'est tenu en 2013 à Saint Léonard en Seine-Maritime, département qui compte 5 charités rattachées à celles de l'Eure ; le prochain se déroulera à Heudreville sur Eure en mai 2014.

Les charités sont fortement solidaires les unes des autres. L'Union Diocésaine, dont le Président est Michel de Vaumas, Grand Maître des charités, vient de rédiger de nouveaux statuts qui renforcent la cohésion. Les charités ont un aumônier commun, le Père Castel, et un journal de liaison, « Les Tintenelles ».



Actuellement, les charités sont une spécificité de l'Eure, un « marqueur identitaire » du département par leur histoire et leur existence actuelle, mais aussi par les éléments patrimoniaux qu'elles nous ont laissés (voir fiche Les Essentiels *Connaissance* n°108 à 111).

Les membres sont appelés des « Frères ou Soeurs de Charité », expression à privilégier au terme de Charitons.